



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Vaccination par et pour les infirmiers libéraux

Question écrite n° 37766

#### Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la place occupée par les infirmiers libéraux dans le déploiement de la stratégie vaccinale. Au nombre de 130 000, ils ne peuvent participer à la campagne que dans les centres de vaccinations, alors qu'ils disposent de toutes les compétences requises pour vacciner dans leurs cabinets ou même à domicile. Ils sont par ailleurs eux-mêmes les grands oubliés des programmes de vaccination, contrairement à leurs collègues soignants des établissements hospitaliers. Alors que les infirmiers libéraux pourraient constituer l'un des bras armés de la campagne vaccinale, il lui demande quelles mesures il entend adopter urgemment pour les intégrer pleinement dans le dispositif, notamment en les incluant eux-mêmes dans les programmes des personnes devant être vaccinées prioritairement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cattin](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37766

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 mars 2021](#), page 2765

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)